Image not found or type unknown

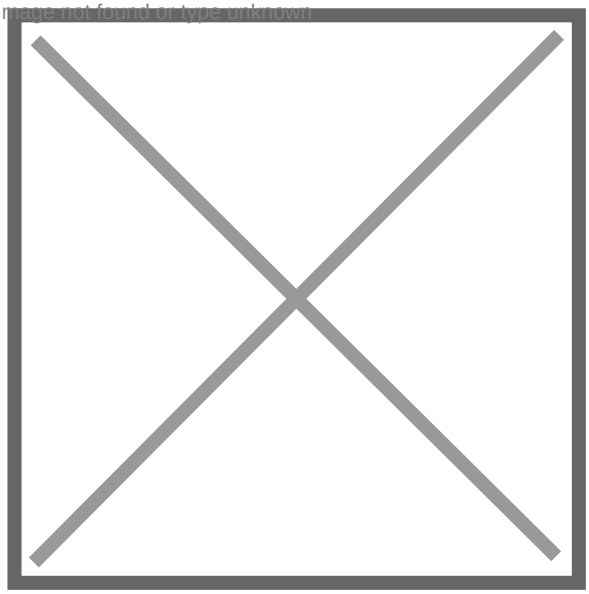

Accident de la route indemnisation

Par **974**, le **28/08/2008** à **15:35**

bonjour,
mon petit frère a eu un accident de voiture récemment heureusement il en est sorti indemne et qu'aucun tiers n'était en cause
il a fait une sortie de route par temps de pluie et brouillard avec présence de gazoil sur la chaussée
le véhicule est très très amoché : côté avant gauche, avant, moteur...
le véhicule a heurté un arbre, une haie et un énorme rocher
l'expert a constaté que les pneus étaient 100% usés
donc je voulais savoir si l'assurance qui est tous risque et perte totale indemniserait à hauteur des dégats et si l'usure des pneus serait préjudiciable à ce dédommagement ?
merci de me répondre

Par **Tisuisse**, le **28/08/2008** à **15:48**

L'accident est, par définition, quelque chose de soudain, d'imprévisble auquel on ne peut échapper et qui cause un dommage. Il est vrai que la présence d'une plaque de gaz-oil sur la chaussée, si il arrive à prouver cette présence, pourra l'amener à exercer un recours contre la mairie ou la DDE, mais ce recours a peu de chance d'aboutir. Votre frère, visiblement n'a pas été maître de son véhicule puisqu'il y avait du brouillard et de la pluie. De plus, le fait que ses pneus étaient usés, à dire d'expert, ne va pas arranger son affaire au regard de son assurance. Il est fort probable qu'une partie des frais consécurifs à cet accident vont rester à sa charge. Donc, qu'il ne s'attende pas à une somme mirobolante de son assureur ni que son assureur paie la totalité des dégâts même s'il est assuré "tous risques". Enfin, il peut

s'attendre à un malus sur sa cotisation pour les 2 ans à venir.

Pour + de précisions, il serait bon qu'il consulte son assureur.

Par **974**, le **28/08/2008** à **16:03**

merci de votre réponse
il n'a qu'à dire adieu à 25 000€
pffff !!!!!!!!!!!!

Par **Tisuisse**, le **28/08/2008** à **18:44**

Je n'ai jamais écrit qu'il ne serait pas indemnisé, simplement l'indemnisation [s]risque [/s] d'être moindre en raison de l'état des pneumatiques. C'est donc à voir avec son assureur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés